

CINERESISTANCES

Humainement coupable

Il passe pour être l'incarnation de l'esprit méticuleux du fonctionnaire nazi: dans leur film "Un spécialiste", Eyal Sivan et Rony Brauman se sont penchés sur le cas d'Adolf Eichmann.

(cm) - "Reue ist etwas für kleine Kinder", voilà la conclusion à laquelle arrive Adolf Eichmann à la fin de son procès. L'ancien responsable de l'émigration forcée des juifs, qui fut à partir de 1942 chargé de l'organisation des transports vers les camps, mourut exécuté le 1er juin 1962.

Plus de 500 heures de film retracent son procès qui s'ouvrit en 1961 à Jérusalem. Grâce à un véritable travail de titan, Sivan, le cinéaste israélien et Brauman, ancien président de Médecins sans frontières, ont retravaillé le matériel afin d'en faire un documentaire de deux heures, qui ne s'organise pas de manière chro-



nologique, mais plutôt selon un ordre thématique. Ils ne se contentent pas de réutiliser les images, ils ont recours à de nombreux effets de style: les images passent en boucle; les voix s'entremêlent, en particulier lorsque les témoins évoquent leurs souvenirs des camps. L'atmosphère claustrophobe est renforcée par la quasi absence du public - Adolf Eichmann est face à lui-même et au procureur Gideon Hausner, autant acteur que juriste.

Le film montre un Adolf Eichmann qui bondit, à chaque fois que le juge lui adresse la parole, qui se réfugie derrière le jargon typique de l'Allemagne nazie et en tant que spectateur ou spectatrice d'aujourd'hui on serait même tenté-e de comprendre son argumentaire: comment Eichmann, simple fonctionnaire, aurait-il pu agir? S'il avait renoncé à son poste, il aurait risqué sa vie sans pour autant pouvoir sauver la population juive. Voilà la position de l'accusé.

Pourtant il y a aussi cette déposition dans laquelle Eichmann se souvient avoir bu quelques cognacs avec d'autres dignitaires nazis à l'issue de la "Wannsee-Konferenz", lors de laquelle les hauts fonctionnaires du Reich discutèrent de l'organisation du génocide. Il y a la fierté apparente avec laquelle il expose ses mérites en tant qu'employé modèle. Est-il l'incarnation de la "banalité du mal" comme l'écrivit Hannah Arendt? Il évoque la logique de l'époque, l'institutionnalisation du crime par l'Etat et finit par se reconnaître coupable. Non pas d'un point de vue légal, mais "humainement coupable". Comme s'il se voyait dans la position d'un bouc émissaire pour tous ceux qui ont vu et n'ont rien dit par peur de leur impuissance. "Un spécialiste" est un documentaire qui, face à l'impossibilité de comprendre le phénomène de l'organisation d'un génocide, choisit clairement son camp, mais se résout à ne pas tirer de conclusions.

"Un spécialiste", d'Eyal Sivan et Rony Brauman, 1999, le samedi 23 octobre à 20h à la Cinémathèque (Luxembourg). La projection sera suivie d'un débat avec le réalisateur Eyal Sivan.

Egalement au programme la semaine à venir:

L'affaire Clearstream expliquée à un ouvrier de chez Daewoo, de Denis Robert et Pascal Lorent, 2003, 68 minutes. Au Kinosch (Esch Alzette), lundi à 20h30.

Violence des échanges en milieu tempéré, de Jean-Marc Moutout, 2004, 99 minutes. A l'Utopia (Luxembourg), mardi à 19h30.

Propagande de guerre, propagande de paix, de Béatrice Pignède, 2003, 80 minutes. Au Kursaal (Rumelange), mercredi à 20h30

Attention Danger Travail, de Pierre Carles, 2002, 109 minutes. Au Kinosch (Esch/Alzette), jeudi à 20h30.

Voir aussi: notre programme cinéma à partir de la page 17, ainsi que le site www.resistances.lu

TRIBUNE LIBRE

Pour une société civile responsable

Ils mangent, dorment et vivent par terre, littéralement et au figuré. Ainsi les SDF occupent doublement le rez-de-chaussée de l'édifice social.

Ils l'occupent car ils ne l'habitent plus. Nous autres ADF sommes plus ou moins obligés de les tolérer et de leur offrir le plus petit dénominateur de vie commune. (Et encore, le nombre de pétitions en circulation prouve que cela leur est contesté.) Nous leur permettons à regret d'occuper l'espace où nos chiens font leurs besoins: le trottoir.

S'il nous arrive de scruter la défécation de nos caniches obèses, (certains poussent le vice jusqu'à les encourager de leur voix), nous préférons détourner le regard en croisant un SDF. Quant à lui parler... Sales, ivres, pitoyables, réduits à l'état de nuisance, ils nous déçoivent. Parfois ils nous font peur.

Peut-être craignons-nous d'être impliqués dans leur malheur. Nous pressons le pas, prenons un air affairé, vite, pas le temps de voir, pas le temps de réaliser la misère, ni d'y prendre part, peur de notre propre compassion et de notre sentiment d'impuissance. La vision de ces grands naufragés risque de gêner notre confort.

Dès lors, comment tricher avec l'image que nous avons de nous-mêmes, si ce n'est en feignant l'oubli ou l'indifférence. A bien y réfléchir, avons-nous vraiment détourné le regard, ... les circonstances ont fait que, ..., il faut comprendre, ..., on ne peut pas aider tout le monde, ..., après tout, ne l'ont-ils pas cherché, ...?

Ils l'ont cherché, tout comme ceux qui ont "tout" et une dépression par-dessus le marché l'ont cherché, ils n'avaient qu'à ne pas se lâcher.

Plutôt que de chercher des solutions à notre niveau de simple citoyen, nombre d'entre nous préfèrent systématiquement déléguer les pro-

blèmes: aux "spécialistes", à la police, à l'Etat, bref tout le monde sauf moi!

(Il n'est pas question de mettre en cause le travail des professionnels, l'excellence de leur engagement dans un contexte difficile est hors de doute. Quelle est d'ailleurs notre vision du "spécialiste", de l'assistante sociale, de l'éducateur, bref de l'intermédiaire rémunéré par l'Etat? Plutôt gardien ou plutôt médiateur qui dans le meilleur des cas mène vers la réinsertion?)

L'Etat est bien entendu responsable de l'accueil et de la gestion des personnes marginalisées. Mais l'Etat ne peut pas tout faire et il n'est pas non-plus un éboueur auquel on fait appel dès qu'on craint de se salir les mains.

La citoyenneté par contre ne se limite pas au service minimum: paiement des impôts et exercice du droit de vote. Il nous appartient de participer activement à la solution des problèmes qui se posent à la société.

Nombre d'entre nous donnent de l'argent à des oeuvres charitables. C'est nécessaire et important, mais rien ne vaut un engagement vécu en direct, au jour le jour, moins anonyme que le don, plus démonstratif aussi. Rien ne saurait remplacer le temps et l'attention qu'on investit directement.

L'intérêt qu'une personne civile témoigne à un SDF est essentiel. C'est la preuve vivante que la personne humaine garde une valeur indéfectible quelle que soit sa situation. La société des ADF crée de son propre chef un lien direct et valorisant avec les exclus. Quelques paroles, un petit geste, enlèvent le SDF à sa position de spectateur anéanti par l'indifférence ambiante et lui préservent une part d'identité. Ils sont en-

fermés dans la contemplation forcée d'une vie qui défile tout en étant conscients qu'ils n'ont plus les moyens d'y prendre part. Ils manquent non seulement des moyens matériels, ils ont surtout perdu la foi en leurs propres capacités, l'estime de soi. Nous évitons de les regarder et s'ils essaient de nous adresser la parole, nous passons, feignant de n'avoir rien entendu. En gros, nous n'avons pas envie de justifier pourquoi nous n'avons pas envie de donner.

Etre, c'est être perçu, disait Berkeley. Ne pas les voir, ne pas réagir est une décision. Déjà socialement anéanti, nous travaillons à la négation de leur présence physique.

Dès lors, pourquoi ne pas appliquer la stratégie du petit geste? Pourquoi ne pas penser un peu plus loin que notre propre estomac en allant faire nos courses. Pourquoi ne pas acheter deux sandwichs à midi et en donner un à un SDF? Il ne l'échangera pas contre des drogues. A bien y réfléchir, nous faisons tous les jours plus ou moins les mêmes trajets en ville. Nous passons par les mêmes rues et nous savons en gros qui ou quoi nous attend. C'est dire qu'en quittant le bureau, nous savons déjà qui nous pourrions aider.

Il n'est pas question de fonder une organisation humanitaire, nous pouvons aider sans être porteurs d'une carte de membre. Il n'est pas non plus question d'un engagement contraignant, quelques instants par jour suffisent et sont valorisants.

Le Réseau de Responsabilité Citoyenne est une organisation virtuelle, sans statuts, ni locaux, sans président, ni trésorier. Sont membres ceux qui se sentent concernés par la détresse des autres et ont redécouvert à quel point le partage est enrichissant. Sont membres, ceux qui savent saisir l'occasion, ceux qui ont les sens et l'esprit en éveil, ceux qui ont le courage d'agir. Sont membres ceux qui, devant la détresse, ne baissent ni les yeux, ni les bras.

Yves Hoffmann

Avis

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADMINISTRATION DES BATIMENTS PUBLICS

DIVISION DES TRAVAUX NEUFS

AVIS D'ADJUDICATION

Le vendredi 12 novembre 2004 à 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant

1) les travaux de montage de nouveaux rayonnages métalliques

Envergure de l'objet:

fourniture et installation de rayonnages +/- 10.000 m²

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour février 2005.

La durée prévisible des travaux est de 29 jours ouvrables.

2) les travaux de démantèlement des archives existants

- Envergure de l'objet:

surface de stockage +/- 2.400 m² équivalent à un volume de documents

à déménager de +/- 10.000 m² de rayonnages

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour janvier 2005.

La durée prévisible des travaux est de 83 jours ouvrables.

dans l'intérêt de la construction d'une cité judiciaire au plateau du Saint-Esprit à Luxembourg-Ville.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur candidature écrite au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics "Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges

et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du **jeudi 21 octobre 2004**.

Les pièces conformes aux prescriptions du règlement grand-ducal du 7 juillet 2003 et portant l'inscription: "Soumission pour les travaux de ... dans l'intérêt de la Cité judiciaire à Luxembourg-Ville" doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St-Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 18 octobre 2004
Le ministre des Travaux publics
Claude Wiseler